

Le 17/10/2022

CSE Extra

Aujourd'hui s'est tenu la réunion de CSE EXTRA sur la baisse de production pour cette fin d'année, la direction nous présente des graphiques et chiffres pour justifier cette baisse et sa demande d'activité partielle auprès de la DIRECCT.

S'en suit le calendrier indiquant le nombre de jours chômés, 10 jours pour l'ensemble du personnel (4x8/jour) sauf environ une trentaine de salariés concernés par une activité de maintenance.

Pour ces 10 jours de chômages (9 en novembre/décembre et une journée le 2 janvier 2023), la direction prévoit des arrêts de production sur les week-ends pour le personnel 4x8 et le vendredi pour le personnel jour, ainsi que le 2 janvier pour tous.

La rémunération du chômage partiel est de 60% du salaire brut ce qui représente 72% du salaire net.

Tout cela est soumis à l'approbation de la DIRECCT.

Pour SUD Chimie:

**La direction doit mettre la main à la poche pour compenser la perte de salaire dont les salariés ne sont pas responsables, ces même salariés qui ont fourni tous les efforts nécessaires pour assurer les bons résultats de notre entreprise!
De plus les autres usines du groupe France ne seront pas impactées par une activité partielle.**

Les OS ont demandé la simulation de la perte de salaire du au chômage partiel et sa prise en charge par le groupe GOODYEAR.
Un retour doit nous être fait (soi-disant rapidement).

Si les réponses ne conviennent pas aux salariés, SUD CHIMIE agira en conséquence après vous avoir consultés. A bon entendeur!!